

Professionnels de santé : Mailiz, la messagerie sécurisée proposée par les Ordres



© 2018 Les Echos Publishing

Proposée par les Ordres de santé, la messagerie Mailiz permet aux praticiens de communiquer confidentiellement notamment des données médicales, dans un contexte sécurisé et conformes aux exigences légales.

Pour en bénéficier, il suffit de se munir de sa carte CPS (carte de professionnel de santé) et d'un lecteur de carte à puce connecté à un poste de travail, puis de se rendre sur le site mailiz.mssante.fr.

Le professionnel de santé devra alors activer son compte, via sa carte CPS, et suivre les étapes de configuration.

À noter : deux options d'adresse mail sont possibles. Le professionnel devra choisir entre :

- une adresse se terminant par @votreprofession.mssante.fr, si ce domaine existe ;
- une adresse générique se terminant par @pro.mssante.fr.

Il recevra ensuite un code d'accès à usage unique pour se connecter sans la carte CPS.

Cette messagerie fonctionne comme les autres avec notamment

des notifications lors de la réception de messages. Et il est possible de publier son numéro de téléphone mobile dans l'annuaire MSSanté.

© 2017 Les Echos Publishing